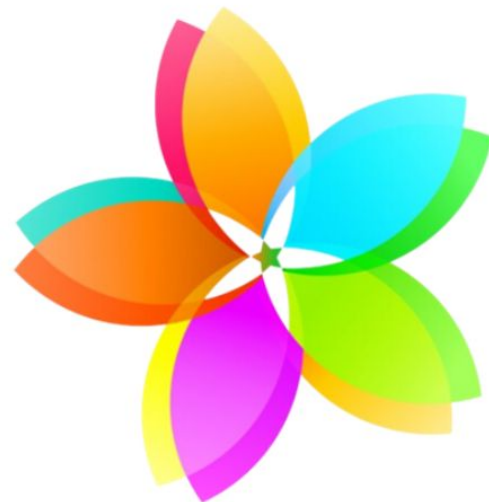


LES OFFRES DU SERVICE EMPLOI DU PAYS DE GRASSE



OFFRE A POURVOIR

25/09/2026

Référence de l'offre	CRE CAPG/8141
Intitulé de l'offre	CHARGÉ D'INSTRUCTION TECHNIQUE VOIRIE (H/F)
Contrat	
Durée contrat	01/11/2026
Métier	Ingénierie et études du BTP
Secteur d'activité	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
Description	Missions principales : - Instruire et assurer le suivi technique et administratif des demandes de travaux sur le domaine public routier : assister aux réunions techniques préalables aux travaux, assister aux réunions de coordination, élaboration des arrêtés de voirie et/ou permissions et/ou occupations en lien avec le/les service(s) concernés et tout autre document s'y rapportant (plan de circulation et de déviation, courrier d'information), - Instruire et assurer le suivi technique et administratif des demandes de stationnement : élaboration des permissions et/ou occupations temporaires du domaine public réglementaire, et tout autre document s'y rapportant, - Instruire et assurer le suivi technique et administratif des demandes de pose d'échafaudage et dérogation de tonnage : élaboration des permissions et/ou occupations temporaires du domaine public réglementaire, et tout autre document s'y rapportant. Missions annexes : - Relever toute la signalisation de police en place sur les voies au moyen de fiche technique, - Reporter les informations dans le tableau dédié, - Rechercher la réglementation inhérente et intégrer les informations dans la base de données (écrasement des données obsolètes, cohérence par secteur).

	Rémunération : Rémunération statutaire, régime indemnitaire, primes annuelles Temps de travail : Temps complet – Horaires fixes CDD 3 mois renouvelable (recrutement par voie statutaire ou contractuelle)
Lieu de travail	Grasse
Expérience	
Formation	- Maîtriser les règles applicables à l'occupation du domaine public (législation et réglementation communale) et posséder des connaissances techniques des réseaux de voirie et autres éléments divers de voirie (signalisation, mobilier urbain), - Avoir des notions réglementaires de base, relatives aux arrêtés de circulation et stationnement (Code de la route, Code Général des Collectivités Territoriales), - Maîtriser l'outil informatique et les outils bureautiques (Word, Excel, Outlook, Cartoweb), - Faire preuve d'autonomie et avoir le sens de l'initiative, capacité d'analyse et de jugement, - Sens du travail en équipe, adaptabilité, aptitude au contact, - Respect des obligations de discrétion et de confidentialité, - Être rigoureux, polyvalent, réactif, - Être titulaire du permis B
Temps/semaine	Temps plein 35h